

Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 31 janvier 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 2 p. (54r, 55v)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 31 janvier 1884, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54446>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [31 janvier 1884](#)

Lieu de rédaction Inconnu

Destinataire [Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)

Lieu de destination 13, rue de Tournon, Paris

Scripteur / Scriptrice Inconnu

Description

Résumé Sur l'affaire du duc de Padoue. Godin informe Moret que le tribunal de Vervins a rendu un jugement définitif favorable à la Société du Familistère. Il demande à Moret de retirer le pourvoi en cassation de la Société du Familistère et de lui communiquer le montant de ses frais.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Arrighi de Casanova, Ernest \(1814-1888\)](#)
- [Lecomte, Maxime \(1846-1914\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024
